

## **Consultation publique sur le Projet immobilier La Baie Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie**

Date : 8 avril 2021

Heure : 10:00 h

Lieu : rencontre virtuelle

Étaient présents :

Arrondissement de Ville-Marie, Service de l'urbanisme et de la mobilité :

Louis Routhier, chef de la division de l'urbanisme

Olivier Légaré, conseiller en aménagement

Office de consultation publique de Montréal :

Dominique Ollivier, présidente de l'OCPM

Danielle Casara, présidente de commission

Suzann Méthot, commissaire

Jean Caouette, commissaire

Reinaldo de Freitas, analyste

### **1. Ouverture et tour de table**

La présidente de commission ouvre la séance, présente la commission et invite les représentants de l'arrondissement et à se présenter.

### **2. Cadre de la consultation publique**

La présidente de commission présente le mandat reçu par l'OCPM et la démarche de la consultation en indiquant les ajustements requis pour tenir compte du contexte sanitaire.

Le mandat porte sur l'organisation d'une consultation publique sur des modifications au Plan d'urbanisme et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin de permettre la réalisation du Projet immobilier La Baie. La démarche de consultation comprend des activités d'information et d'audition des opinions des citoyens à ce sujet.

La présidente de commission présente le calendrier et les grandes étapes prévues pour la consultation : période d'information et période d'opinions.

- Période d'information : dans une première étape, sera diffusée une séance d'information virtuelle, comprenant les présentations de l'arrondissement et des promoteurs. Ensuite, les participants auront quelques jours pour poser des questions sur le projet. Dans une deuxième étape, lors d'une séance de questions et de réponses, les représentants de l'arrondissement et des promoteurs répondront à des questions posées préalablement par les participants par voie électronique ou par écrit, ainsi qu'à des questions posées en direct par téléphone.

- Période d'opinions : après la période d'information, les citoyens auront l'opportunité de déposer des mémoires écrits et/ou d'exprimer oralement leur opinion sur le projet devant la commission.

Finalement, la commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues, ainsi qu'à la rédaction du rapport.

### **3. Rôle des porte-paroles et des personnes-ressources**

La présidente de l'OCPM informe les représentants de l'arrondissement de la possibilité de nommer des porte-paroles et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance de questions et de réponses. L'arrondissement doit fournir de manière préalable les noms et les fonctions de ses représentants.

### **4. Présentation du projet**

Les représentants de l'arrondissement présentent le projet immobilier ainsi que les changements réglementaires nécessaires à sa réalisation, tant au Plan d'urbanisme qu'au règlement d'urbanisme.

### **5. Questions**

Des discussions sont tenues sur les questions susceptibles de ressortir lors de la séance d'information et tout au long du processus de consultation.

### **6. Varia**

Aucun point en varia.